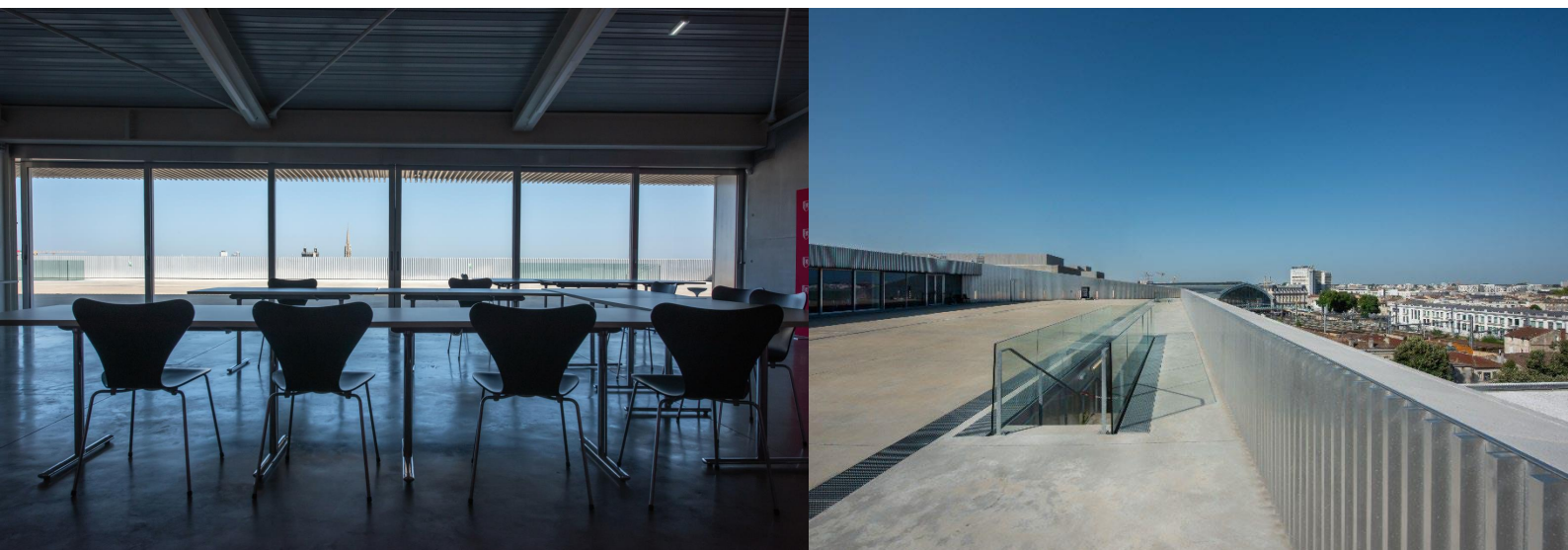




La Méca – Maison de l'économie Culturelle et créative de Nouvelle-Aquitaine, n'est pas un centre de congrès et de convention, c'est un espace de travail et de création destiné aux professionnels des filières du livre, du cinéma, du spectacle vivant et de l'art contemporain ainsi qu'un espace dédié aux acteurs participant à l'élaboration et au déploiement des politiques publiques dans le champ des compétences régionales.

Privatisation / mise à disposition d'espace

SALON MECA



Le salon MECA est un espace partagé par la Région Nouvelle-Aquitaine et les occupants de la MECA (office artistique du spectacle vivant, agence du livre et du cinéma et fonds régional d'art contemporain). **Il s'agit d'une salle située au 5^e étage de la MECA, de 200 m², attenante à une terrasse de 800 m² qui offre une vue rare sur Bordeaux.**

En fonction des disponibilités, la salle peut être privatisée pour accueillir vos évènements, avec la possibilité d'une visite des expositions du FRAC.

- Jauge d'accueil du Salon Méca (incluant prestataires et personnel) :

En configuration assise (chaises) : 100 personnes maximum

En configuration debout (sans mobilier) : 226 personnes maximum

En configuration « travail » (tables et chaises) : 50 personnes maximum

Salon Méca + terrasse : en configuration debout (sans mobilier) : 400 personnes maximum

- **Un écran de 55 pouces est mis à disposition mais celui-ci n'est pas idéal pour de la projection ou de la visio-conférence (écran sur trolley de 138 cm)**
 - **Dès lors que les participants sont nombreux ou que l'évènement requiert un retour image et son qualitatif, nous recommandons de faire appel à un prestataire externe* (prévoir un budget).**
 - **Les utilisateurs souhaitant se connecter en visio sur l'écran (55 pouces) devront amener leur**
 - **PC et être autonome sur l'installation (pas de technicien ni d'aide informatique sur place).**
 - **Prise réseau et wifi disponible.**
- NB : il n'est pas possible de faire l'obscurité dans cette salle (absence de rideaux) - cela peut avoir une incidence sur la visibilité des projections sur l'écran.**

- **Réceptif**

La salle dispose d'un bar (fixe) avec un point d'eau et est adapté à l'organisation de cocktail, déjeuner, diner... il n'y a pas de frigo sur place. Dans le Salon Méca, l'usage d'équipement de cuisson n'est pas autorisé. Seuls les équipements de remise en température sont possibles. Ceux-ci ne sont pas pourvus : merci de fournir le nombre et la puissance des équipements qui seront installés.

- **Visite des expositions du FRAC**

Le Fonds Régional d'Art Contemporain Nouvelle-Aquitaine MECA dont une des missions de service public repose sur la diffusion de sa collection et de la création contemporaine auprès du plus grand nombre, propose 3 à 4 grandes expositions par an sur un espace de 1200 m2.

Lors de vos évènements à la Méca, nous vous invitons à programmer une visite de groupe.

Plus d'informations : <https://fracnouvelleaquitaine-meca.fr/preparer-votre-visite/visites-de-groupes/>

Contact : reservation@frac-meca.fr

- **Horaires**

Horaires d'ouverture au public du bâtiment : 7h30 à 19h30 du lundi au vendredi - Samedi et dimanche de 13h00 à 18h30 - Fermé les jours fériés. La présence d'une équipe de sécurité et d'un électricien est obligatoire et sera à votre charge si l'évènement est prévu après 19h30. L'horaire du soir est de minut maximum (incluant démontage et rangement).

- **Logistique et mobilier**

Le mobilier de la salle est disponible au 5e étage dans un local jouxtant le salon Méca (voir fiche jointe). Une installation est à prévoir (soit par vous-même, soit par un prestataire). Pas de stationnement possible sur le parvis, sauf exception.

Pour les évènements privés merci de fournir une attestation en responsabilité civile pour l'évènement ainsi qu'un plan d'aménagement de vos installations.

Toute utilisation exceptionnelle des locaux (activités initialement non prévues dans le bâtiment ou présentant des risques pour le public) nécessite une autorisation de la ville de Bordeaux. Le dossier est à remettre 3 mois avant l'évènement au Responsable Unique de Sécurité de la Meca en vue d'être transmis à la Mairie au plus tard 2 mois avant l'évènement, conformément à la réglementation.